

“ aux quelles ces présentes sont attachées sous le contre scel de notre chancellerie ; Vous ayez incontinent à les délivrer, rendre et bailler entre les mains de *notre cher et bien amé Jacques Cartier, Capitaine Général et Pilote de tous les navires et autres Vaisseaux de mer que le Roi, notre Seigneur et Père, envoie ès pays de Canada, de Ochelaya et jusqu'en la terre de Saguenay, pour les causes déclarées aux dites lettres. Donné à St. Pris le 20<sup>e</sup> jour d'octobre l'an 1540 : ainsi signé par monseigneur le Dauphin et Seellé de cire rouge.*”

Les cinq navires destinés à faire partie de la troisième expédition furent équipés à Saint-Malo, où ceux des deux précédents voyages l'avaient été. Suivant l'accord passé entre François Ier et Jacques Cartier, ces navires jaugeaient ensemble 400 tonneaux. Du nombre, se trouvaient l'Hermine et l'Émérillon que le Roi permit de reprendre : ceci prouve bien évidemment que ce fut la *Petite Hermine*, ainsi qu'on le conjecturait, qui avait été abandonnée au lieu de Ste. Croix sur la rivière St. Charles. Par la date des lettres patentes, notre navigateur ne put quitter la France qu'en l'année 1541, et non en 1540, ainsi que le portent la traduction de Hakluyt et la notice de M. Manet. Ce qui le prouve d'une manière péremptoire, c'est que le 11 avril de cette année-là, il tenait sur les fonts baptismaux en l'église cathédrale de Saint-Malo, une fille à Charles Lechuchestel, à laquelle il donnait le nom de Jacqueline. Au reste, cette date de 1541, s'accorde avec ce que Hakluyt lui-même dit du voyage du Sieur de Roberval, qui fit voile de la Rochelle, le 16 avril 1542, et qui n'atteignit le havre de Saint-Jean que le 8 juin. “ Durant notre long séjour en ces endroits, Jacques Cartier et sa compagnie venant du Canada, où il avait été envoyé *l'année d'avant* avec cinq navires, arriva au même havre.” La réclamation faite au Roi par Jacques Cartier, pour l'excédant de ses dépenses sur les 31,300 livres, qu'il avait touchées, et la nomination de M. Robert Goupil, par le Roi, afin de lui faire rendre justice, attesteraient seules que Jacques Cartier ne retourna point en Canada avec